

Population et mouvements



Dans ce cahier, Myria se focalise sur...



La population au 1^{er} janvier 2023

Les personnes résidant en Belgique selon leur nationalité (Belge ou non), leur origine (nationalité à la naissance ou nationalité des parents), le pays de naissance (Belgique ou à l'étranger) | pg. 5



Les premiers titres de séjour délivrés en 2022

Combien d'étrangers ont reçu un premier titre de séjour en Belgique en 2022 et pour quel motif ? | pg. 13

Les mouvements migratoires en 2022

Les immigrations et les émigrations de Belges et d'étrangers vers et depuis la Belgique | pg. 8

Changements de statut des ressortissants de pays tiers en 2022

Un nouveau titre de séjour pour un autre motif | pg. 16

 **La population étrangère** concerne les personnes étrangères présentes sur un territoire donné, à une date précise. Il s'agit d'une « photographie » de la population à un instant T.

Les critères choisis pour étudier la population peuvent être divers : la première nationalité, la nationalité actuelle, le pays de naissance... La première section de ce cahier porte sur **la population résidant en Belgique, selon ces différents critères** (les données les plus récentes se réfèrent au 1^{er} janvier 2023).

Les mouvements migratoires correspondent aux entrées (immigrations) et sorties (émigrations) de personnes sur le territoire concerné, au cours d'une période donnée. Ils renvoient donc plutôt à un « film » des mouvements qui ont eu lieu au cours d'une année, par exemple.

La deuxième section de ce cahier présente ces mouvements migratoires à travers **les immigrations et émigrations** enregistrées dans le Registre national.

La troisième section porte également sur les mouvements de population à travers **le nombre de premiers titres de séjour** délivrés à des personnes étrangères par l'Office des étrangers. Pour ces deux aspects, les données les plus récentes se réfèrent à l'année 2022.

Définition des groupes de nationalité

Les **pays de l'UE-14** sont, à partir du début 2021, l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal et la Suède. Les chiffres de l'UE-14 portent sur l'UE-14 sans la Belgique. Avant le 1^{er} janvier 2021, on parlait de l'UE-15, car le Royaume-Uni faisait alors partie de l'UE.

Les **treize nouveaux États membres** de l'UE sont : la Bulgarie, Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie et la Croatie.

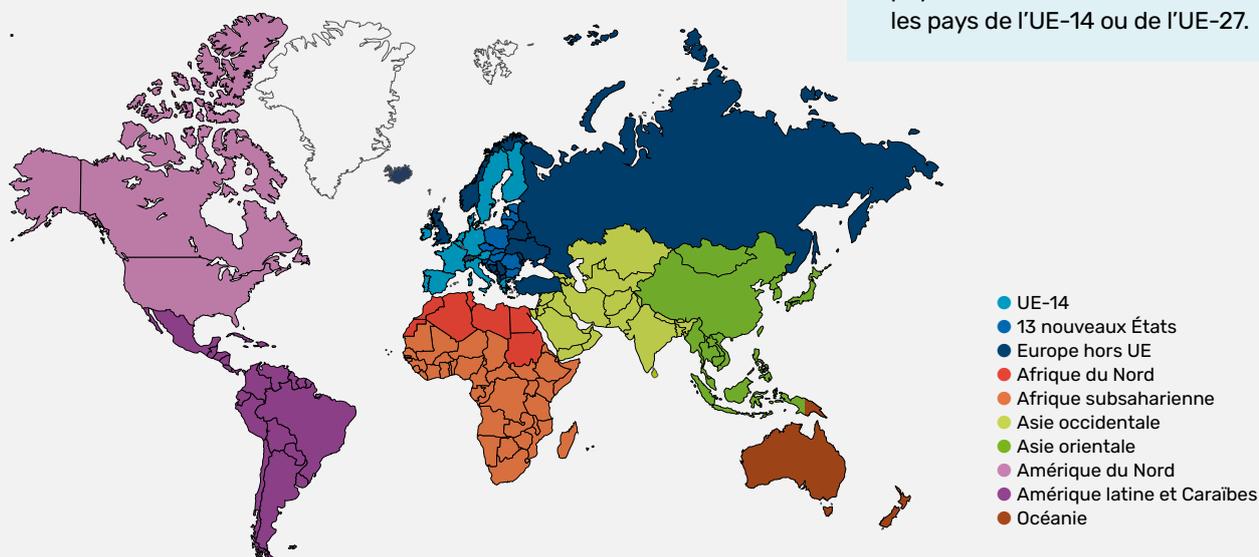
Les **ressortissants de pays tiers** regroupent tous les autres pays du monde non inclus dans l'UE. Dans ce groupe, une distinction est parfois faite en utilisant la notion de **pays européens hors UE**. Il s'agit de l'Albanie, Andorre, la Biélorussie, la Bosnie-Herzégovine, l'Islande, le Kosovo, le Liechtenstein, Monaco, la Moldavie, la Macédoine, le Monténégro, la Norvège, la Russie, Saint-Marin, la Serbie, la Suisse, la Turquie, l'Ukraine et le Vatican.

Deux sous-régions en Asie sont distinguées : l'Asie occidentale et l'Asie orientale. L'Asie orientale correspond aux sous-régions que les Nations Unies nomment l'Asie de l'Est (Chine, Corée, Japon...) et l'Asie du Sud-Est (Cambodge, Indonésie, Malaisie, Philippines...). L'Asie occidentale reprend, quant à elle, les sous-régions d'Asie centrale (Kazakhstan, Kirghizistan...), d'Asie du Sud (Afghanistan, Bangladesh, Inde, Iran, Pakistan...) et d'Asie de l'Ouest (Arménie, Irak, Israël...).

La situation du Royaume-Uni



Le Royaume-Uni a quitté l'Union européenne le 31 janvier 2020. Cependant, une période de transition allant du 1^{er} février au 31 décembre 2020 a été convenue et durant celle-ci, la législation européenne sur la libre circulation des citoyens de l'UE a continué à s'appliquer pleinement, même si le Royaume-Uni n'était plus un État membre de l'UE. Dans ce contexte, les statistiques présentées dans les différents cahiers du rapport incluent le Royaume-Uni dans l'UE-15/l'UE-28 jusqu'au 31 décembre 2020. Pour les statistiques déjà disponibles à partir du 1^{er} janvier 2021, le Royaume-Uni est présenté comme faisant partie des pays tiers, et l'UE concerne alors les pays de l'UE-14 ou de l'UE-27.



La population résidant en Belgique : nationalité et origine

La population totale résidant en Belgique au 1^{er} janvier 2023 peut être appréhendée à travers trois composantes :



La catégorisation de l'origine utilisée par Statbel repose sur trois indicateurs :

- **La nationalité actuelle de l'individu**, qui détermine si la personne est Belge ou étrangère
- **La première nationalité enregistrée de l'individu***
- **La première nationalité enregistrée des parents de l'individu** (lorsque cette information est disponible dans le Registre national)

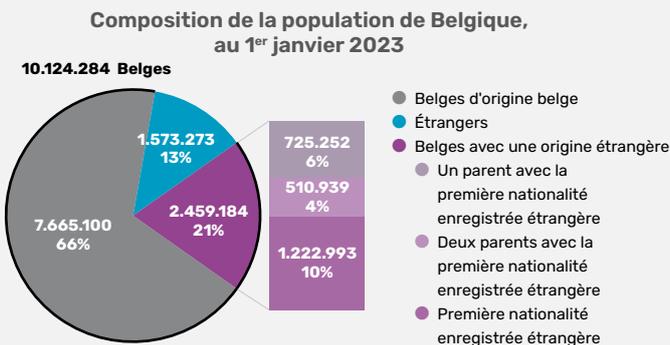
**La première nationalité enregistrée représente la nationalité consignée au moment de la première inscription de la personne dans le Registre national belge. Dans la plupart des cas, cette première nationalité enregistrée est la nationalité à la naissance de la personne. Dans la suite de ce cahier, c'est le terme de « première nationalité » qui sera employé.*

Le concept de population de nationalité étrangère ou d'origine étrangère diffère de celui de population immigrée. Ce dernier fait référence à l'historique migratoire de la personne, et non pas à son origine. Il se base sur le pays de naissance et regroupe donc toutes les personnes nées hors du territoire belge. Il peut donc tout aussi bien s'agir d'étrangers nés à l'étranger que de Belges nés en dehors de la Belgique.

Source : Statbel

Composition de la population au 1^{er} janvier 2023

Le 1^{er} janvier 2023, 11.697.557 personnes résidaient officiellement en Belgique, dont **1.573.273 étrangers** et **10.124.284 Belges**. Parmi ces derniers, la grande majorité (**7.665.100 personnes**) étaient d'origine belge, tandis que **2.459.184 étaient d'origine étrangère**.

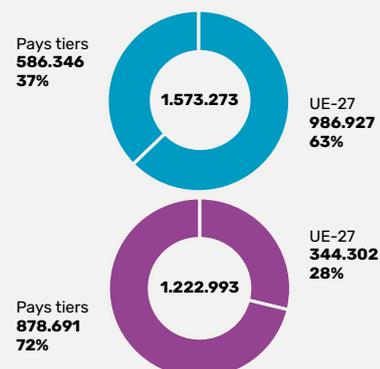


La catégorie des Belges d'origine étrangère regroupe des personnes dont la nationalité actuelle est belge et dont :

- la première nationalité enregistrée est étrangère (**1.222.993 personnes**, soit 10% de la population)
- la première nationalité est belge et la première nationalité de l'un des parents est étrangère (**725.252 personnes**, soit 6% de la population) ou la première nationalité des deux parents est étrangère (**510.939 personnes**, soit 4% de la population).

13% de la population en Belgique a une nationalité étrangère. Parmi ces personnes, 63% sont européennes (UE-27)

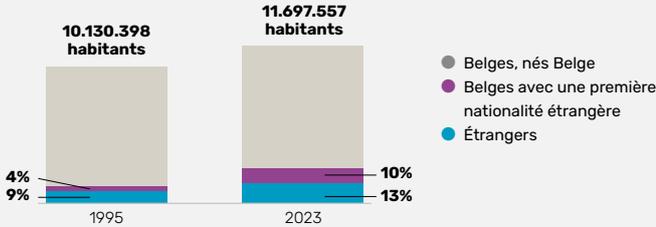
Les personnes de nationalité belge avec une première nationalité enregistrée étrangère représentent 10% de la population en Belgique. Parmi elles, 72% sont originaires d'un pays tiers



Source : Statbel

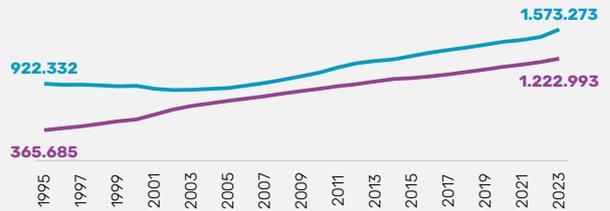
La nationalité étrangère: première nationalité et nationalité actuelle

23% des habitants en Belgique ont une première nationalité étrangère. Parmi ces 2.793.498 personnes, un peu moins de la moitié sont devenus Belges, les autres ont une nationalité étrangère.



Au 1^{er} janvier 2023, sur 10 habitants en Belgique, un a une nationalité étrangère, un a une première nationalité étrangère mais est devenu Belge, et les 8 restants sont des Belges dont la première nationalité est belge.

Étrangers et Belges avec une première nationalité enregistrée étrangère



Ces deux groupes de personnes ont augmenté au cours de ces dernières décennies, à un rythme différent :

- Entre 1995 et 2023, le nombre **d'étrangers** a été multiplié par **1,7**. Ils représentaient 9% de l'ensemble de la population résidant en Belgique en 1995, et sont passés à 13% en 2023.
- Quant aux **Belges dont la première nationalité est étrangère**, leur nombre a été multiplié par **3,3** sur la même période. Ils représentaient 4% de la population résidant en Belgique en 1995, et cette proportion est passée à 10% en 2022.

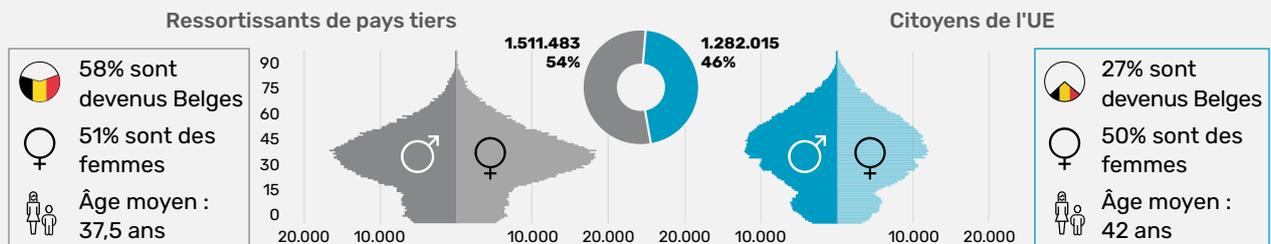
Composition de la population dont la première nationalité est étrangère

En Belgique, **la première nationalité de 2.793.498 personnes est étrangère.** Parmi ces personnes, 54% ont comme première nationalité un pays tiers et 46% un pays de l'UE-27. Les caractéristiques de ces groupes sont un peu différentes :

- Parmi les personnes dont la première nationalité est un pays tiers, 58% sont devenues Belges, contre 27% pour les citoyens de l'UE.

- On observe légèrement plus de femmes que d'hommes parmi les personnes originaires des pays tiers, alors que pour les personnes originaires d'un pays de l'UE, il y a autant d'hommes que de femmes.
- La population originaire des pays tiers est en moyenne un peu plus jeune (âge moyen : 37,5 ans) que la population originaire de l'UE (âge moyen : 42 ans) et que les Belges dont la première nationalité enregistrée est belge (âge moyen : 42 ans également).

2.793.498 résidents dont la première nationalité est étrangère

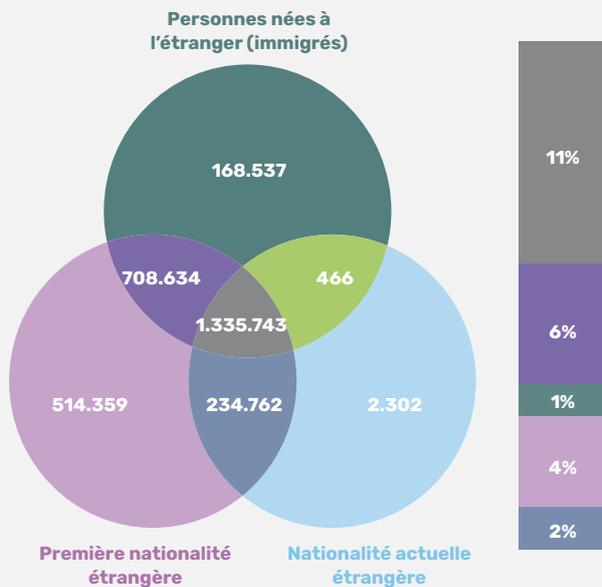


Top-3	Nombre au 1 ^{er} janvier 2023	% sur l'ensemble des personnes dont la première nationalité est étrangère	Part de ces personnes devenues Belges	Top-3	Nombre au 1 ^{er} janvier 2023	% sur l'ensemble des personnes dont la première nationalité est étrangère	Part devenue Belge
Maroc	350.905	13%	74%	Italie	276.354	10%	47%
Turquie	165.505	6%	75%	France	226.395	8%	24%
URSS (Ex)	74.491	3%	42%	Pays-Bas	198.538	7%	20%

Le pays de naissance

Sur 11.697.557 résidents en Belgique au 1^{er} janvier 2023, la grande majorité (8.732.754 personnes, soit **75%**) n'a pas d'historique migratoire direct, au sens où ces personnes sont nées en Belgique et ont une **nationalité belge** (comme première nationalité et nationalité actuelle).

Si l'on examine de plus près l'intersection entre les différents critères de lieu de naissance et de nationalité, voici comment se répartissent les 2.964.803 autres personnes (**25% de la population totale**).



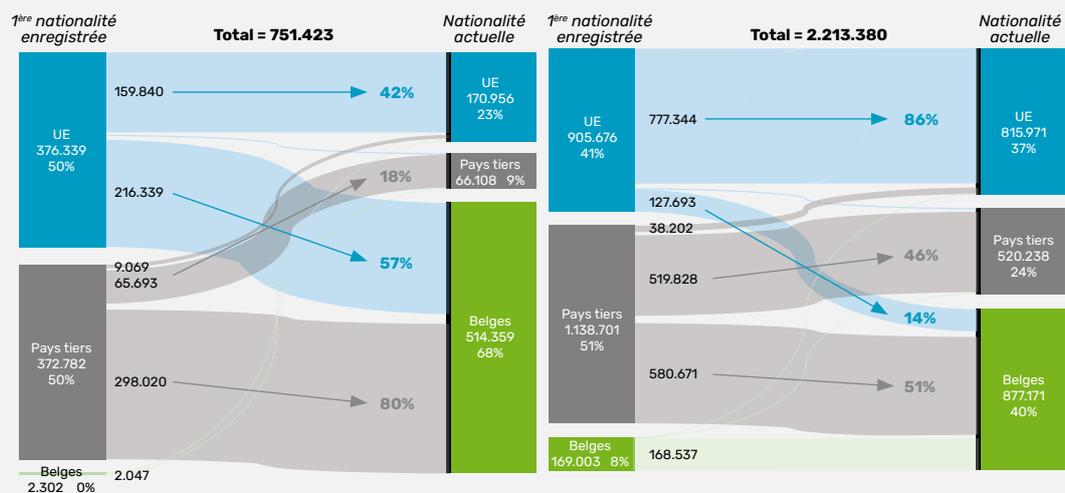
À côté des critères de **nationalité** (première nationalité et nationalité actuelle), on dispose d'autres statistiques. Le **pays de naissance** est le critère qui permet d'étudier la **population immigrée**, c'est-à-dire les individus nés en dehors de la Belgique et résidant actuellement sur le territoire. Il est aussi possible de combiner l'ensemble de ces critères, pour illustrer la diversité des parcours et des histoires migratoires de la population.

- **1.335.743 personnes** immigrées, dont la première nationalité et la nationalité actuelle, sont toutes deux étrangères.
- **708.634 personnes** immigrées, dont la première nationalité enregistrée est étrangère, mais dont la nationalité actuelle est belge.
- **466 personnes** immigrées, dont la première nationalité est belge, mais qui aujourd'hui ne sont plus Belges (moins de 0,01%).
- **168.537 personnes** immigrées belges (tant de nationalité actuelle, que de première nationalité).
- **514.359 personnes** nées en Belgique, dont la première nationalité est étrangère, mais devenues Belges.
- **234.762 personnes** nées en Belgique, dont la première nationalité et la nationalité actuelle, sont toutes deux étrangères.
- **2.302 personnes** nées en Belgique, dont la première nationalité enregistrée est belge, mais qui aujourd'hui ne sont plus belges (0,02%).

751.423 personnes nées en Belgique, ayant déjà eu une nationalité étrangère

2.213.380 personnes nées à l'étranger, peu importe leur nationalité, actuelle et passée

Les changements de nationalité interviennent davantage parmi les personnes nées en Belgique



La proportion de personnes devenues Belges est plus importante parmi les personnes nées en Belgique, tant pour les personnes originaires d'un pays de l'UE que d'un pays tiers :

- Parmi les citoyens de l'UE nés en Belgique et résidant actuellement en Belgique, 57% sont devenus Belges. Pour les ressortissants de pays tiers, ce chiffre grimpe

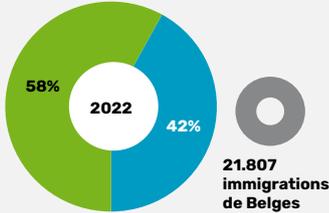
à 80% (18% ont conservé une nationalité de pays tiers, et 2% une autre nationalité UE).

- Parmi les citoyens de l'UE nés à l'étranger et résidant actuellement en Belgique, 14% sont devenus Belges. Concernant les ressortissants de pays tiers, 51% sont devenus Belges (46% ont conservé une nationalité de pays tiers, et 3% une autre nationalité UE).

Mouvements migratoires

Mouvements migratoires des étrangers et des Belges

211.822 immigrations d'étrangers



21.807 immigrations de Belges

En 2022, 211.822 immigrations étrangères ont été enregistrées en Belgique, pour 81.409 émigrations. Alors que les immigrations concernent, habituellement, davantage des citoyens de l'UE, l'année 2022 est une année exceptionnelle avec une forte hausse des immigrations liée à la guerre en Ukraine, entraînant ainsi une hausse des arrivées en provenance de pays tiers. Les citoyens de l'UE représentent 42% des immigrants pour 58% de ressortissants de pays tiers. En revanche, les émigrations concernent plus les citoyens de l'UE que les ressortissants de pays tiers (68% contre 32%). Les Belges effectuent également des mouvements migratoires : en 2022, 21.807 entrées ont été comptabilisées contre 35.676 départs.

Ressortissants de pays tiers



122.621 immigrations



26.082 émigrations

Citoyens UE



89.201 immigrations



55.327 émigrations

Belges



21.807 immigrations

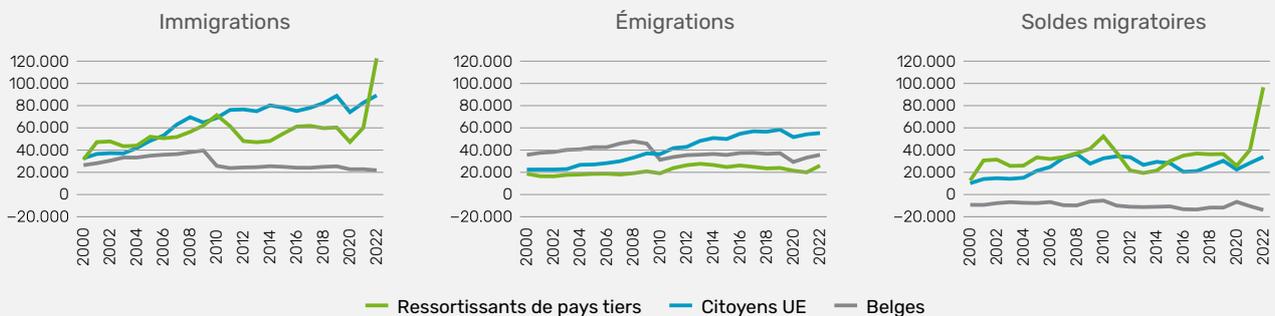


35.676 émigrations

En 2022, pour les ressortissants de pays tiers, 10 entrées sur le territoire belge sont enregistrées pour 2 départs, contre 10 pour 6 en ce qui concerne les citoyens UE.

Pour les Belges, pour 10 entrées, ce sont 16 départs qui ont été recensés.

Évolution des mouvements migratoires ces deux dernières décennies



Depuis le début des années 2000, on observe généralement **une augmentation des flux migratoires étrangers**.

In :

- En effet, à la suite de l'élargissement de l'Union européenne, les entrées des **citoyens UE** dans le territoire belge ont été multipliées par 2,5 entre 2000 et 2021.
- Les immigrations des **ressortissants de pays tiers** ont souvent été inférieures à celles des citoyens UE. Elles ont été multipliées par 1,9 sur la même période et, entre 2012 et 2014, ont même accusé un net recul.

Out :

- Les sorties des **citoyens UE** du territoire belge affichent une tendance à la hausse avec une multiplication par 2,4 entre 2000 et 2021.
- Pour les **ressortissants de pays tiers**, on observe une courbe relativement stable où les émigrations ont été multipliées par 1,1 sur la même période, avec, entre 2011 et 2014, une nette augmentation.

Ces deux groupes d'étrangers affichent un solde migratoire positif qui oscille entre 20.000 et 40.000 ces dernières années, hormis 2022. Les flux migratoires des **Belges** sont restés relativement stables, avec environ 25.000 entrées pour 37.000 sorties, donnant lieu à un solde migratoire négatif.

- L'année 2022 s'est distinguée par le conflit russo-ukrainien**, et par conséquent les immigrations de **ressortissants de pays tiers** ont doublé entre 2021 et 2022. En effet, 122.621 arrivées de **ressortissants de pays tiers** ont été recensées, principalement en raison des entrées des Ukrainiens. La mobilité des **citoyens UE** en 2022 a également montré une hausse par rapport à 2021, mais moins prononcée : 8% d'augmentation des immigrations.



Définitions

- Au niveau belge, les statistiques sur les **immigrations** incluent les immigrations déclarées des personnes qui viennent résider en Belgique pour plus de 3 mois, les changements de registre ainsi que les personnes réinscrites alors qu'elles avaient été radiées du Registre national. Les changements de registre concernent les personnes qui passent du Registre d'attente à un autre registre. Il s'agit essentiellement de personnes bénéficiaires de la protection internationale ou d'anciens demandeurs de protection internationale autorisés à séjourner en Belgique sur une autre base que la protection internationale. Les demandeurs d'asile n'intègrent donc les statistiques des immigrations que lorsqu'ils sont reconnus réfugiés ou lorsqu'ils changent de registre sur une autre base. En 2022, ces changements de registre représentaient 9% des immigrations d'étrangers.
- Les statistiques sur les **émigrations** incluent principalement les émigrations déclarées ainsi que les personnes radiées du Registre national, soit pour absence détectée par les autorités municipales, soit en raison de la perte du droit de séjour ou d'un refus.
- Le **solde migratoire** est la différence entre les entrées (immigrations) et les sorties (émigrations) d'un territoire donné.

Tableau de synthèse sur les mouvements migratoires des étrangers et des Belges

	Total étrangers (citoyens UE et ressortissants de pays tiers)			Belges		
	Immigrations	Émigrations	Solde migratoire	Immigrations	Émigrations	Solde migratoire
2010	140.384	55.458	84.926	25.804	31.261	-5.457
2011	137.698	65.649	72.049	23.810	33.773	-9.963
2012	124.692	69.288	55.404	24.403	35.409	-11.006
2013	122.028	75.934	46.094	24.617	35.880	-11.263
2014	128.443	77.478	50.965	25.483	36.497	-11.014
2015	133.069	74.720	58.349	24.963	35.640	-10.677
2016	136.323	80.856	55.467	24.157	37.389	-13.232
2017	139.815	81.825	57.990	24.100	37.557	-13.457
2018	141.951	80.053	61.898	24.943	36.661	-11.718
2019	149.174	82.374	66.800	25.417	37.186	-11.769
2020	121.438	73.108	48.330	22.731	29.305	-6.574
2021	142.738	74.172	68.566	22.796	33.244	-10.448
2022	211.822	81.409	130.413	21.807	35.676	-13.869

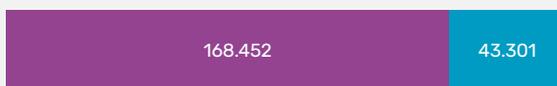


Les données sur les mouvements migratoires de 2022 montrent une forte hausse des immigrations des étrangers, principalement attribuée à l'arrivée massive d'Ukrainiens. En effet, au cours de l'année 2022, 211.822 étrangers ont immigré vers la Belgique. Par rapport à l'année 2021, les immigrations étrangères et le solde migratoire des étrangers ont augmenté respectivement de 48% et de 90%.

Première nationalité enregistrée des immigrants

La nationalité n'est pas une caractéristique figée, elle peut évoluer au cours de la vie. Parmi les immigrants enregistrés dans les mouvements de population en Belgique en 2022, **certains sont arrivés avec une nationalité différente de leur nationalité à la naissance** (appréhendée ici à travers la première nationalité enregistrée dans le RN).

211.822 immigrations d'étrangers



- Étrangers ayant changé de nationalité (étrangère)
- Belges devenus étrangers
- Étrangers ayant gardé la même nationalité

Parmi les **211.822 immigrations d'étrangers** :

- **168.452 personnes (soit 80%)** avaient une première nationalité enregistrée différente de celle présentée au moment de leur immigration en Belgique. Il s'agit essentiellement de personnes dont la nationalité était indéterminée au moment de leur inscription au RN ou de personnes dont le pays de naissance n'existe plus comme tel (Union Soviétique, Yougoslavie). Cette catégorie concerne principalement les Ukrainiens, ceux-ci comptant pour 34% des étrangers ayant changé de nationalité, en passant d'une première nationalité indéterminée à une nationalité actuelle ukrainienne.
- **69 personnes étaient Belges et ont changé de nationalité** avant leur immigration en 2022. Il s'agit surtout de Belges ayant acquis la nationalité d'un autre pays de l'UE (Pays-Bas, France).
- **Le reste des immigrants étrangers, soit 43.301 personnes (20%)**, n'a pas changé de nationalité.

21.807 immigrations de Belges



- Belges
- Belges dont la nationalité antérieure était étrangère

Parmi les **21.807 immigrations de Belges** :

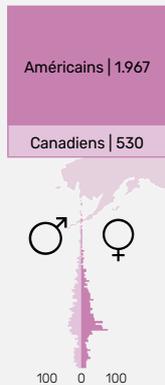
- **26% ont une première nationalité étrangère (5.711 personnes)**. Il s'agit de personnes originaires du Maroc (14%), de Turquie (8%), de RD Congo (6%), mais également d'Italie (4%) ou de France (3%).
- **Les 16.096 autres migrants belges sont Belges de naissance.**

Caractéristiques des principaux mouvements d'immigration vers la Belgique en 2022

Les immigrations étrangères proviennent à 42% d'un pays de l'UE et à 32% d'un pays européen hors UE. Pour le reste, 10% concernent le continent africain et 11% le continent asiatique. Parmi les principales nationalités, l'Ukraine arrive en première position avec 57.514 immigrations, soit 27% de l'ensemble des immigrations étrangères. Viennent ensuite la Roumanie (10%), la France (6%), les Pays-Bas (5%), l'Espagne (4%) et le Maroc (3%). En 2022, le classement des immigrations étrangères par pays est similaire à celui de l'année précédente, à l'exception des Ukrainiens.

Amérique du Nord

- 2.497 immigrations étrangères concernaient des personnes originaires d'Amérique du Nord. Elles représentent 1% de l'ensemble des immigrations enregistrées en Belgique en 2022.
- 53% sont des femmes
- Âge moyen des migrants : 28,1 ans



Amérique latine et Caraïbes

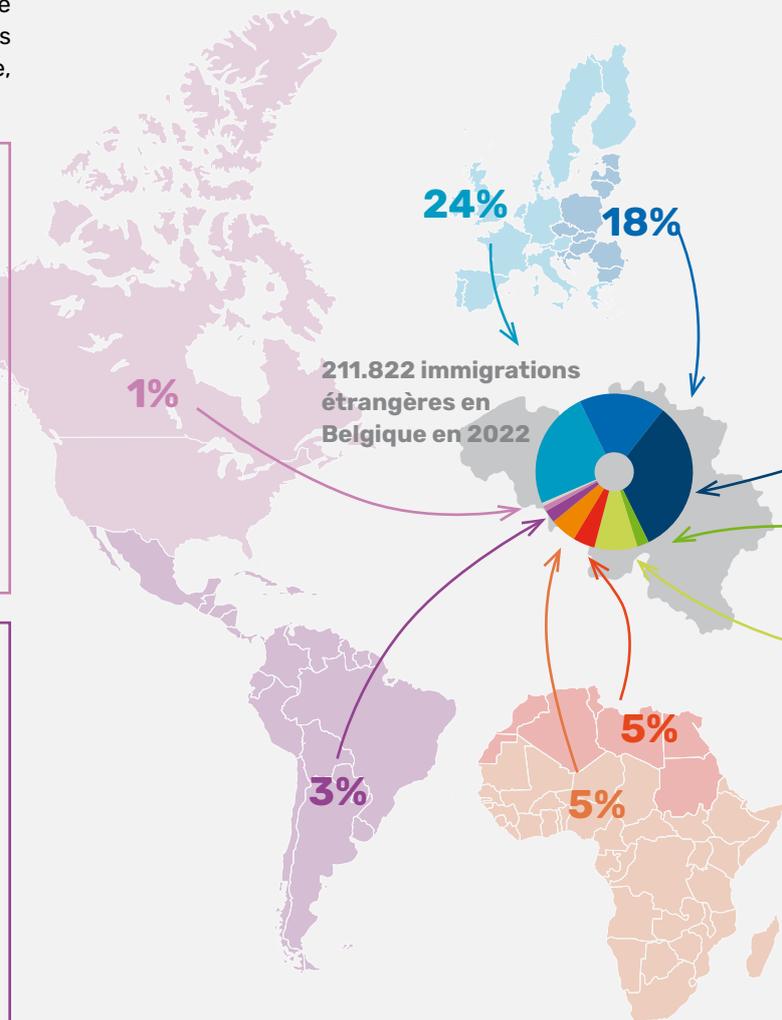
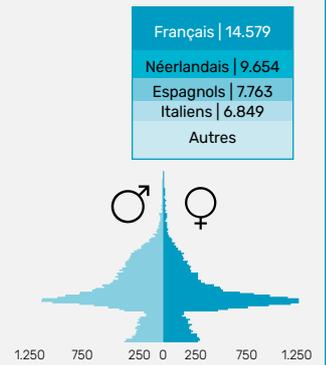
- 5.489 personnes, soit 3% des immigrants enregistrés en Belgique en 2022, ont la nationalité d'un pays d'Amérique latine.
- 58% sont des femmes
- Âge moyen des migrants : 28,9 ans



En 2022, 51% des immigrations étrangères concernent des femmes. Cette proportion est stable ces dernières années, mais elle était plus élevée il y a 20 ans. La proportion de femmes varie fortement selon l'origine des migrants. Les personnes en provenance des États entrés dans l'UE à partir de 2004 sont de plus en plus majoritairement des hommes. À l'inverse, certains mouvements migratoires en provenance de pays d'Asie orientale, d'Europe hors UE ou d'Amérique latine sont majoritairement féminins. Les immigrations d'Ukrainiens, de Thaïlandais, de Philippins, de Brésiliens ou de Colombiens sont par exemple majoritairement féminines.

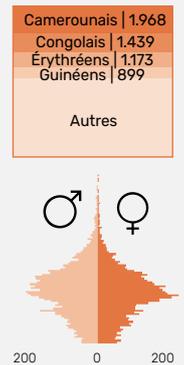
UE-14

- Ensemble, les 51.570 immigrants issus d'un pays de l'UE-14 représentent un quart des immigrations enregistrées en Belgique en 2022.
- 49% sont des femmes
- Âge moyen des migrants : 29,2 ans



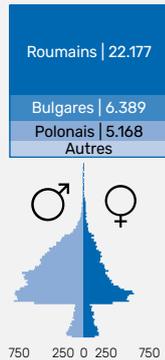
Pays d'Afrique subsaharienne

- 11.489 personnes, soit 5% des immigrants enregistrés en Belgique en 2022, ont la nationalité d'un pays d'Afrique subsaharienne
- 49% sont des femmes
- Âge moyen des migrants : 26,8 ans



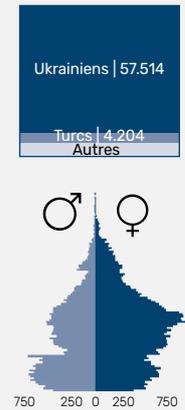
13 nouveaux États de l'UE

- Les 37.631 immigrants issus d'un pays entré dans l'UE à partir de 2004 représentent 18% des immigrations enregistrées en Belgique en 2022.
- 37% sont des femmes
- Âge moyen des migrants : 30,6 ans



Europe hors UE

- Les 68.201 immigrants issus d'un pays européen hors UE représentent 32% des immigrations enregistrées en Belgique en 2022. Cette catégorie a fortement augmenté en raison des arrivées nombreuses de ressortissants ukrainiens.
- 60% sont des femmes
- Âge moyen des migrants : 29,4 ans



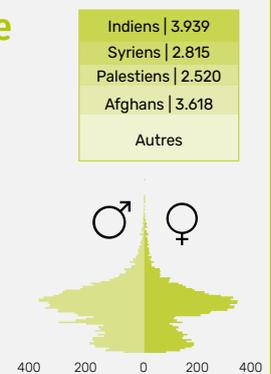
Pays d'Asie orientale

- Parmi les immigrants enregistrés en Belgique en 2022, 2% ont la nationalité d'un pays d'Asie orientale. Il s'agit de 5.194 personnes.
- 60% sont des femmes
- Âge moyen des migrants : 28,4 ans



Pays d'Asie occidentale

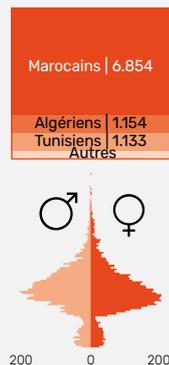
- Parmi les immigrants enregistrés en Belgique en 2022, 9% ont la nationalité d'un pays d'Asie occidentale. Il s'agit de 18.746 personnes, un chiffre en nette augmentation ces dix dernières années (+125% entre 2012 et 2022).
- 45% sont des femmes
- Âge moyen des migrants : 25,3 ans



0,8% des immigrations sont issues d'Océanie (ou sont de nature indéterminée)

Pays d'Afrique du Nord

- 9.589 personnes, soit 5% des immigrants enregistrés en Belgique en 2022, ont la nationalité d'un pays d'Afrique du Nord.
- 52% sont des femmes
- Âge moyen des migrants : 30,3 ans



Les personnes qui immigreront sont relativement jeunes.

La moyenne d'âge de cette population est de **29 ans**. Des différences s'observent sur le plan de la structure par âge et sexe selon l'origine des migrants : c'est ce qu'indiquent les pyramides des âges. On observe par exemple une structure plus jeune des migrants en provenance d'Afrique subsaharienne ou d'Asie occidentale. La base de ces pyramides est plus large qu'ailleurs, indiquant la présence d'une plus grande proportion de jeunes et d'enfants. Cela diminue la moyenne d'âge : 26,8 ans pour les ressortissants subsahariens et 25,3 pour ceux d'Asie occidentale.

Mouvements migratoires des Ukrainiens et des Roumains

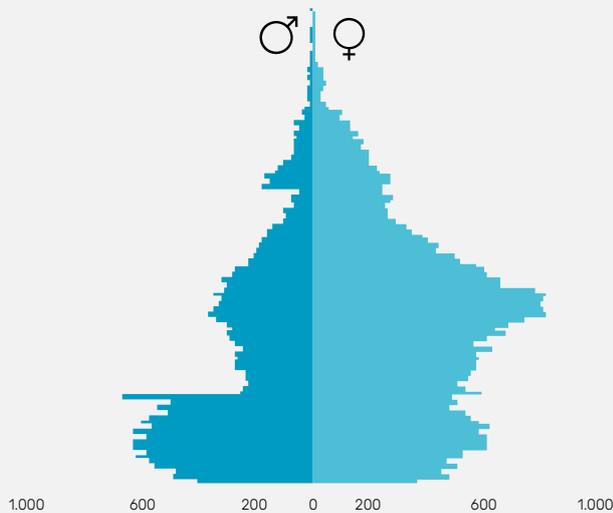
En 2022, 27% et 10% des immigrants étrangers proviennent respectivement de l'Ukraine et de la Roumanie, ce qui en fait le duo de tête des pays d'origine des migrants. En effet, les Ukrainiens représentent 84% des migrants provenant des pays de l'Europe hors UE, tandis que les Roumains représentent 25% des migrants provenant de l'UE et 59% des migrants provenant des treize nouveaux états membres de l'UE. L'analyse des caractéristiques de ces deux groupes d'immigrants met en exergue les éléments suivants :

- Les immigrants ukrainiens sont davantage féminins que masculins, alors que parmi les personnes originaires de la Roumanie, il y a plus d'hommes que de femmes.

- La population des immigrants ukrainiens est relativement jeune par rapport à celle des Roumains. En effet, 34% des immigrés ukrainiens sont des jeunes de moins de 18 ans tandis que ce même groupe ne représente que 11% des immigrants roumains.
- Néanmoins, il faut retenir que les immigrants ukrainiens de sexe masculin sont plus jeunes que ceux de sexe féminin avec des âges moyens respectifs de 25,1 ans et 31,9 ans. Une tendance inverse s'observe en revanche chez les Roumains, où les femmes sont plus jeunes que les hommes, avec des âges moyens respectifs de 28,6 ans et 31,4 ans.

63% sont des femmes
Âge moyen : 29,3

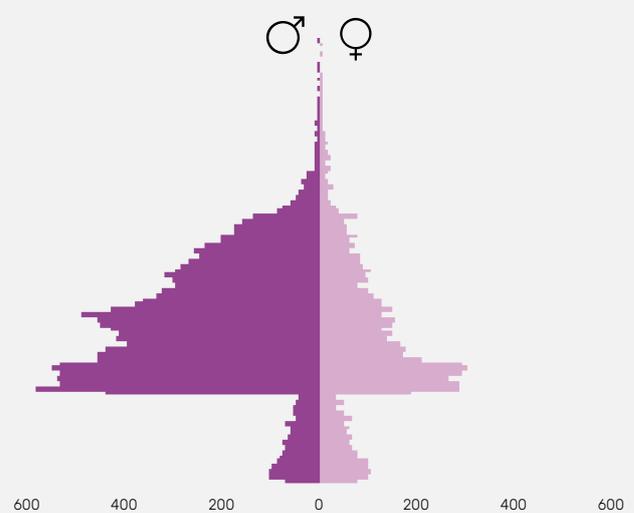
Pyramide des âges des immigrants Ukrainiens en Belgique, 2022



Groupe d'âge	Distribution du total	Distribution des femmes	Distribution des hommes
0-17	34%	27%	47%
18-59	57%	64%	45%
60 & +	9%	10%	7%

31% sont des femmes
Âge moyen : 30,5

Pyramide des âges des immigrants Roumains en Belgique, 2022



Groupe d'âge	Distribution du total	Distribution des femmes	Distribution des hommes
0-17	11%	18%	8%
18-59	86%	78%	90%
60 & +	2%	4%	1%



Premiers titres de séjour

Premiers titres de séjour délivrés à des étrangers nés en Belgique ou à l'étranger



Statistiques sur les premiers titres de séjour

Pour comprendre la composition des mouvements migratoires, il est intéressant de savoir dans quel contexte les migrants sont arrivés en Belgique. Les statistiques sur les premiers titres de séjour permettent d'aborder les motifs légaux de migration. Juridiquement, il serait plus exact de parler de cartes et de documents de séjour, car aucun « titre de séjour » n'est délivré aux citoyens de l'UE. Par facilité de langage, le terme « titre de séjour » est utilisé ici

tant pour les citoyens de l'UE que pour les citoyens non européens.

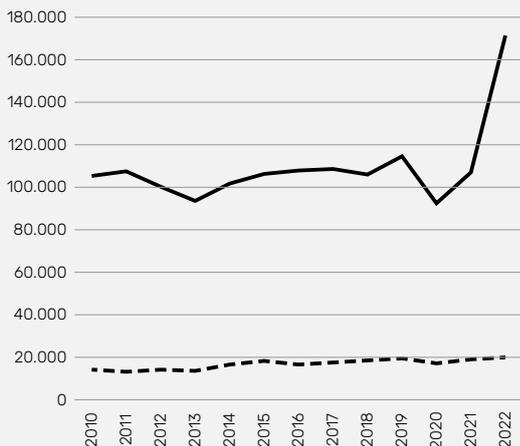
Comme dans les statistiques sur les mouvements d'immigration, les demandeurs d'asile ne sont pas comptés comme tels dans les chiffres des premiers titres de séjour. Ils ne sont inclus dans les statistiques que s'ils sont reconnus comme réfugiés ou s'ils bénéficient d'une protection subsidiaire ou d'un premier titre de séjour sur une autre base.

En 2022, 191.370 premiers titres de séjour ont été délivrés à des personnes de nationalité étrangère résidant en Belgique.

La très grande majorité (90%) de ces personnes sont des immigrants, c'est-à-dire des personnes nées à l'étranger.

- Les **étrangers qui viennent sur le territoire belge** doivent s'inscrire dans leur commune de résidence et se voient ensuite délivrer un titre de séjour en fonction de leur type de visa ou de leur autorisation de séjour.
- Les **étrangers nés en Belgique** doivent également être inscrits dans les registres et reçoivent donc également un premier titre de séjour.

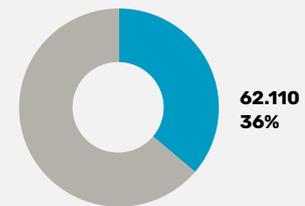
Premiers titres délivrés à des étrangers selon le pays de naissance



171.405
étrangers nés
à l'étranger
(immigrants)



109.295
64%

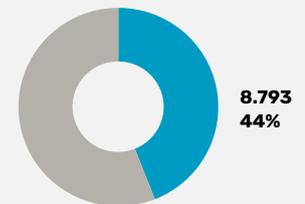


● UE ● Pays tiers

19.965
étrangers nés
en Belgique



11.172
56%

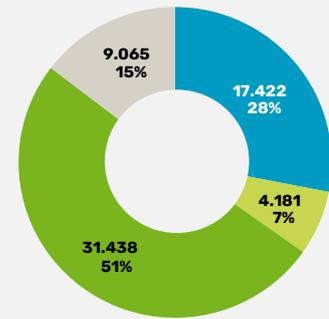


- Comme pour les mouvements d'immigration, le nombre de premiers titres de séjour accordés en 2022 a enregistré une augmentation exceptionnelle par rapport à l'année précédente. Entre 2021 et 2022, le nombre de premiers titres de séjour a connu une hausse de 52%. Cette dernière est le résultat direct du grand nombre d'arrivées de personnes fuyant le conflit en Ukraine.
- En 2022, 171.405 premiers titres de séjour ont été délivrés à des personnes nées à l'étranger et vivant actuellement en Belgique. Contrairement aux années précédentes, la majorité (64%) a la nationalité d'un pays tiers.
- Un premier titre de séjour a été octroyé à 19.965 étrangers nés en Belgique ; 56% d'entre eux ont pour nationalité un pays tiers.

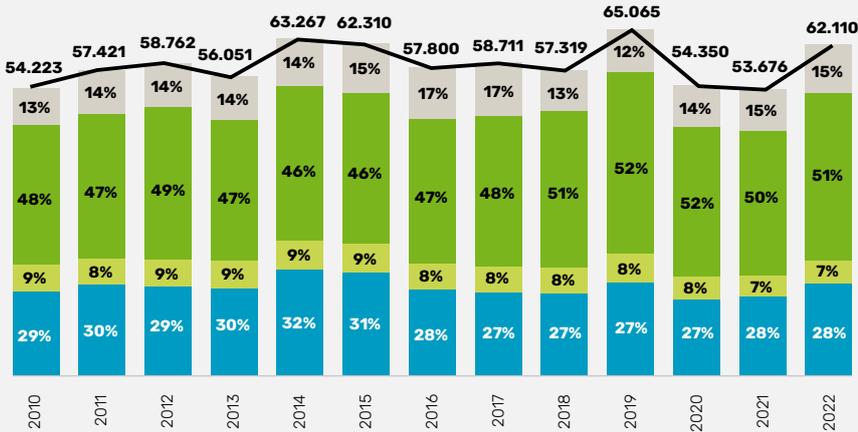
Motifs légaux de séjour pour les immigrants citoyens de l'UE

En 2022, 62.110 premiers titres de séjour ont été délivrés à des **citoyens de l'UE**. Comme pour les années précédentes, les principaux motifs de séjour sont les raisons liées à une activité rémunérée (51%), devant les raisons familiales (28%) et d'études (7%).

Motifs-Immigrants de l'UE (2022)
62.110 premiers titres de séjour

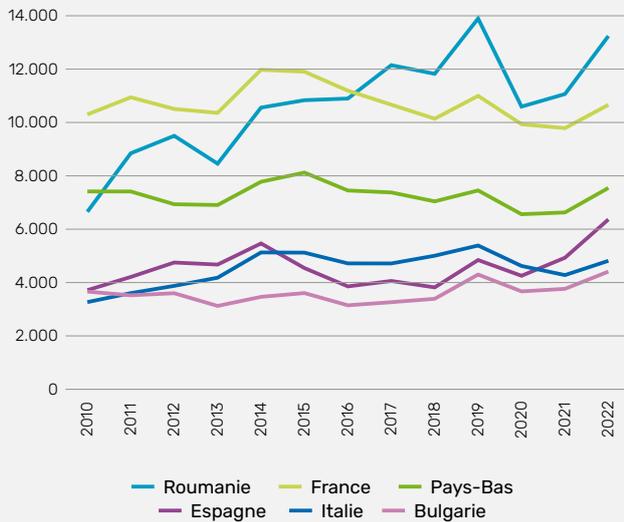


Premiers titres de séjour délivrés aux immigrants citoyens UE par motif, évolution 2010-2022

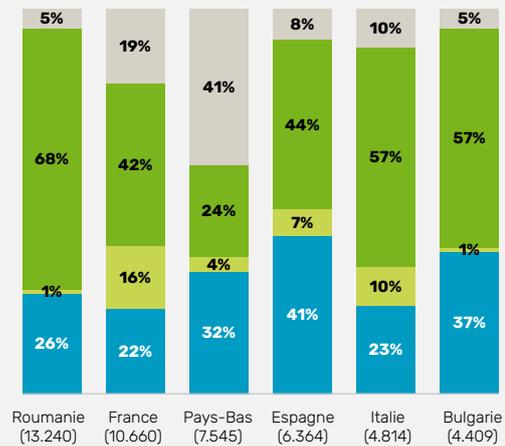


- Raisons liées à la famille
- Raisons liées aux études
- Raisons liées à des activités rémunérées
- Autres raisons ou indéterminé
- Total

Principales nationalités de l'UE ayant obtenu un premier titre de séjour en 2022 et évolution 2010-2022



Répartition des motifs par nationalité de l'UE en 2022



- Depuis 2017, les Roumains occupent la première place. Les Français et les Néerlandais viennent, respectivement, en deuxième et troisième position. Entre 2021 et 2022, toutes les nationalités ont connu une hausse sur le plan des octrois de premiers titres de séjour. Cependant, les Espagnols affichent l'augmentation la plus importante (29% de premiers titres de séjour en plus).
- Les motifs de séjour diffèrent d'une nationalité à l'autre. En 2022, les Roumains et les Polonais sont surtout concernés par des premiers titres de séjour pour une activité

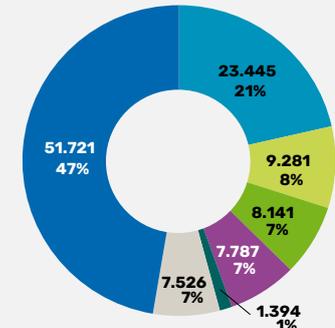
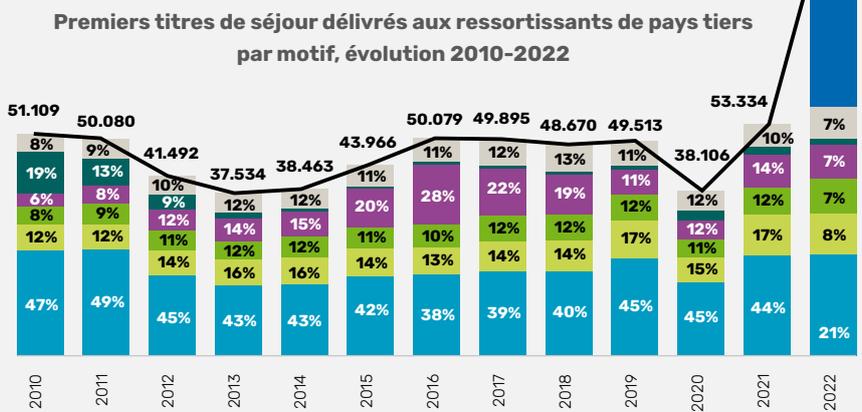
rétribuée (68% et 67% respectivement contre 51% pour la moyenne des nationalités UE). Les Français et les Italiens présentent une proportion d'étudiants au-dessus de la moyenne (16% et 10% contre 7% pour la moyenne des nationalités UE). Les premiers titres de séjour pour raisons familiales comptent parmi les plus octroyés aux Espagnols et aux Néerlandais. En effet, ces proportions atteignent respectivement 41% et 32% (contre 28% pour la moyenne des nationalités UE).

Motifs légaux de séjour pour les immigrants, ressortissants de pays tiers

Pour les **ressortissants de pays tiers**, le nombre de premiers titres de séjour en 2022 a doublé par rapport à 2021, une augmentation exceptionnelle due surtout aux bénéficiaires de la protection temporaire (51.721), des Ukrainiens pour la grande majorité.

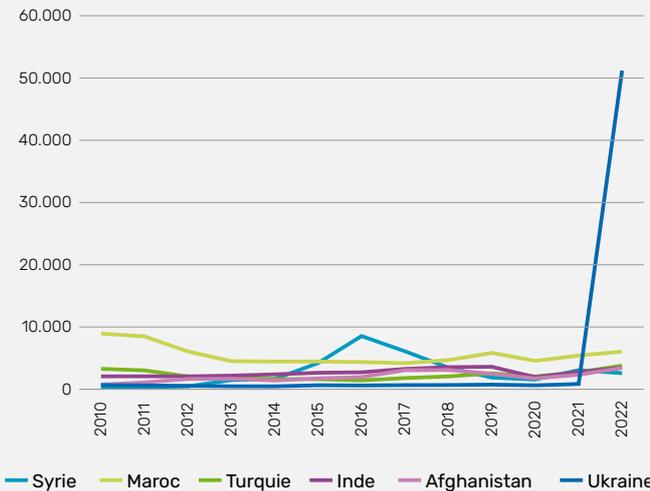
Pour la période 2010-2021, les raisons familiales constituaient le principal motif de délivrance des premiers titres de séjour, suivies des raisons liées aux études, en deuxième position ; précisons toutefois qu'entre 2015 et 2018, la protection internationale détenait des proportions plus importantes.

Motifs-Immigrants de pays tiers (2022)
109.295 premiers titres de séjour

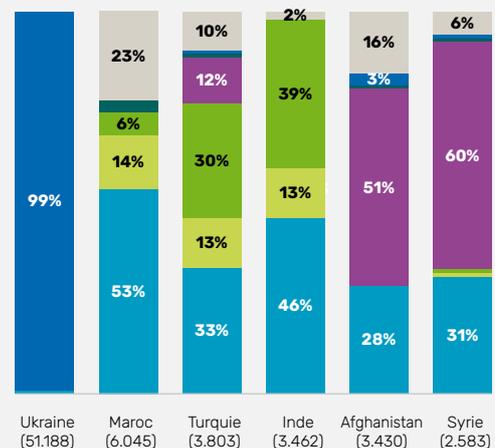


- Raisons liées à la famille
- Raisons liées aux études
- Raisons liées à des activités rémunérées
- Protection internationale
- Raisons humanitaires ou médicales
- Protection temporaire
- Autres raisons ou indéterminé
- Total

Principales nationalités de pays tiers ayant obtenu un premier titre de séjour en 2022 et évolution 2010-2022



Répartition des motifs par nationalité de pays tiers en 2022



- Les Ukrainiens sont exceptionnellement en tête du classement, avec 51.188 premiers titres de séjour délivrés majoritairement en raison de protection temporaire.
- Les Marocains, en deuxième position cette année, ont souvent été en tête du classement. Entre 2010 et 2013, le nombre de premiers titres de séjour pour les Marocains a fortement diminué. Ces ressortissants ont particulièrement été touchés par la Réforme de 2011 en matière de regroupement familial.
- Les Indiens et les Turcs se caractérisent par une proportion de premiers titres délivrés pour une activité rémunérée

- plus élevée que celle des autres nationalités (39% et 30% respectivement).
- Entre 2015 et 2017, le nombre de premiers titres de séjour a fortement augmenté pour les Syriens, avant de chuter ensuite sous la barre des 2.000 entre 2019 et 2020. En 2022, la majorité des titres sont accordés pour des raisons de protection internationale (60%) et des raisons familiales (31%). Ce schéma est similaire à celui des Afghans, avec 51% des titres accordés pour la protection internationale et 28% pour des raisons familiales.



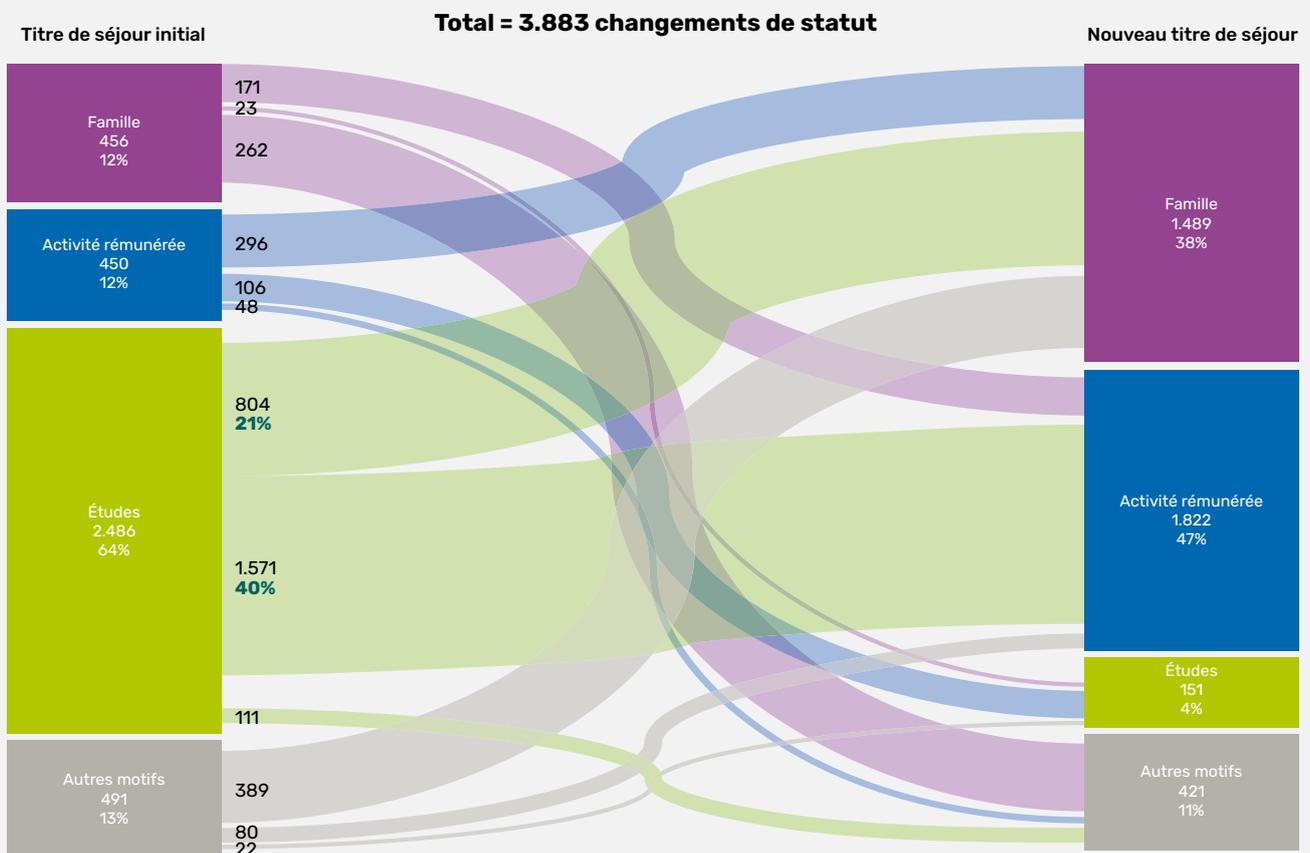
Titres de séjour : changements de statut de ressortissants de pays tiers en 2022

La plupart des changements de statut concernent des étudiants qui obtiennent un nouveau titre de séjour pour une activité rémunérée (40%) ou pour des raisons familiales (21%).



Les étrangers disposant d'un titre de séjour délivré pour raisons familiales, raisons liées à une activité rémunérée, raisons d'études ou pour tout autre motif peuvent changer de situation et obtenir un nouveau titre de séjour pour un autre de ces motifs (exemple : un étudiant, trouvant un emploi à la suite de ses études, peut passer d'un titre de séjour pour raison d'études à un titre de séjour pour raison d'activité rémunérée).

Ces données présentent les changements de statut en 2022 des ressortissants de pays tiers selon la raison du titre de séjour initial et celle du nouveau titre de séjour.



Note : Les chiffres relatifs aux changements de statut concernent les ressortissants de pays tiers nés en Belgique et à l'étranger. Les « autres motifs » englobent la protection internationale, les raisons humanitaires et les raisons non enregistrées.

En 2022, 64% des changements de statut concernaient des personnes passant d'un statut de séjour lié aux études à un autre statut.

Parmi ces **2.486 ressortissants de pays tiers**,

- 40% (**1.571**) ont basculé vers un titre de séjour délivré pour des raisons liées à une activité rémunérée ;
- 21% (**804**) ont obtenu un titre de séjour pour raisons familiales.

- À l'inverse, très peu de ressortissants de pays tiers (151, soit 4%) changent de statut de séjour pour obtenir un titre de séjour lié à des études. Les changements de type de titre de séjour en vue d'obtenir un titre de séjour pour des raisons liées à une activité rémunérée sont les plus importants (1.822 ou **47%**). Les changements de statut pour raisons familiales suivent en deuxième position (1.489 ou **38%**).

Take aways

La population au 1^{er} janvier 2023



Le 1^{er} janvier 2023, **11.697.557** personnes résidaient officiellement en Belgique, dont **1.573.273** étrangers (représentant 13% de la population totale) et **10.124.284** Belges. Parmi ces derniers, la grande majorité (**7.665.100** personnes) était d'origine belge, tandis que **2.459.184** étaient d'origine étrangère, représentant 21% de la population totale.

Sur 10 habitants en Belgique,

- **8** sont des Belges dont la première nationalité est belge,
- **1** a une nationalité étrangère,
- **1** a une première nationalité étrangère et est devenu Belge.

Mouvements migratoires en 2022

211.822 immigrations d'étrangers ont été enregistrées en Belgique en 2022 et **81.409 émigrations**. L'année 2022 a été une année exceptionnelle, lors de laquelle les immigrations d'étrangers ont doublé par rapport à 2021 en raison notamment du conflit en Ukraine. L'année 2022 a été une année exceptionnelle, lors de laquelle les immigrations d'étrangers ont augmenté de 48% par rapport à 2021 en raison notamment du conflit en Ukraine.

En 2022, pour les **ressortissants de pays tiers**, 10 entrées sur le territoire belge sont enregistrées pour 2 départs, contre 10 pour 6 en ce qui concerne les **citoyens de l'UE**.

Pour les **Belges**, pour 10 entrées, ce sont 16 départs qui ont été recensés.

42% des immigrations étrangères proviennent **d'un pays de l'UE** et **32% d'un pays européen hors UE**. Pour le reste, 10% concernent le continent africain et 11% le continent asiatique.

Parmi les **principales nationalités**, l'Ukraine arrive en première position, soit 27% de l'ensemble des immigrations étrangères. Viennent ensuite la Roumanie (10%), la France (6%), les Pays-Bas (5%), l'Espagne (4%) et le Maroc (3%).

51% des immigrations étrangères concernent des **femmes**.

Cette proportion est très variable selon la nationalité des immigrants.

Les personnes en provenance des nouveaux États de l'UE sont majoritairement des hommes. À l'inverse, les mouvements migratoires en provenance de pays d'Asie orientale, d'Europe hors UE ou d'Amérique latine sont majoritairement féminins.



Les **Ukrainiens** représentent **84%** des migrants provenant des pays de l'Europe hors UE (57.514 immigrations) tandis que les **Roumains** représentent **25%** des migrants provenant de l'UE et **59%** des migrants provenant des treize nouveaux états membres de l'UE (22.177 immigrations). Les migrants ukrainiens sont caractérisés par une proportion plus élevée de femmes et une population plus jeune

que celle des migrants roumains.



Les premiers titres de séjour délivrés en 2022



191.370 premiers titres de séjour ont été délivrés à des personnes

de nationalité étrangère résidant en Belgique. Ce chiffre inclut les personnes nées en Belgique.

Entre 2021 et 2022, le nombre de premiers titres de séjour a connu une hausse de 52%. Cette dernière est le résultat direct du grand nombre d'arrivées de personnes fuyant le conflit en Ukraine.

62.110

premiers titres de séjour ont été délivrés à des immigrants **citoyens de l'UE**. Les principaux motifs de séjour pour ce groupe sont les raisons liées à une activité rémunérée (51%), devant les raisons familiales (28%) et d'études (7%).



Pour les immigrants **ressortissants de pays**

tiers, 109.295 premiers titres de séjour ont été délivrés,

une augmentation exceptionnelle par rapport à 2021, due surtout aux bénéficiaires de la protection temporaire (51.721), des Ukrainiens pour la grande majorité.

Parmi les **ressortissants de pays tiers**, la protection temporaire est le principal motif de migration (47%), suivies par les raisons familiales (21%), les raisons d'études (8%), les activités rémunérées (7%) et la protection internationale (7%).

Changement de statut de ressortissants de pays tiers en 2022



3.883 changements du statut de séjour des ressortissants de pays tiers

en 2022 : 64% des cas concernent des étudiants recevant un nouveau permis de séjour pour une activité rémunérée ou pour des raisons familiales.



Myria, le Centre fédéral Migration, est une institution publique indépendante. Il analyse la migration, défend les droits des étrangers et lutte contre la traite et le trafic des êtres humains. Myria promeut une politique basée sur la connaissance des faits et le respect des droits de l'homme.

Le rapport *La migration en chiffres et en droits* a vocation à informer chaque année sur l'actualité des flux migratoires et le respect des droits fondamentaux des étrangers.

Myria
Place Victor Horta 40 • 1060 Bruxelles
T +32 (0)2 212 30 00
myria@myria.be

www.myria.be

 <https://twitter.com/MyriaBe>

 www.facebook.com/MyriaBe

 www.linkedin.com/company/myria-federal-migration-centre



Centre fédéral Migration